



QUESTIONS CONCERNANT LES ACTIONS ENTREPRISES PAR L'ORDRE À L'ÉGARD DE LA COVID-19

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec (OPIQ) est mobilisé pour faire face aux impacts de la COVID-19 sur la population. En ce sens, nous travaillons actuellement avec le gouvernement du Québec afin de permettre à nos anciens inhalothérapeutes de prêter mainforte au personnel du réseau de la santé et des services sociaux, qui en a grandement besoin. De plus, nous évaluons la possibilité d'assouplir certaines dispositions du règlement sur l'externat.

Dans ces circonstances, nous instaurons les modalités relatives aux autorisations spéciales à accorder aux personnes qui n'exercent plus la profession depuis moins de 5 ans.

L'Ordre invite donc les personnes âgées de moins de 70 ans, à la retraite ou en réorientation de carrière, depuis moins de 5 ans, et qui désirent apporter leur contribution au sein du réseau de la santé et des services sociaux, à soumettre leur candidature en cliquant sur le lien suivant :

<https://jecontribuecovid19.gouv.qc.ca/Inscription.aspx>

Nous poursuivons nos efforts pour mettre en place tous les mécanismes le plus rapidement possible, tout en assurant une protection adéquate du public.

En terminant, nous remercions nos membres qui sont sur la ligne de front. Vous êtes des acteurs primordiaux dans le contexte actuel. Votre engagement et votre professionnalisme contribuent à l'effort collectif pour endiguer la propagation de ce virus et offrir des soins aux personnes qui en sont affligées.